



Le montant estimatif des travaux s'élevait à environ 194 000 €HT. La voirie du complexe sportif n'a pas été chiffrée car elle a été oubliée lors de la visite avec le maître d'œuvre. Elle doit être chiffrée rapidement. Les travaux facultatifs à Alos et Erp devraient aussi être réalisés cette année. La DGE n'a pas été attribuée sur le dossier voirie ; ce dossier sera redéposé l'année prochaine. Le Conseil Général va créer 35 places de parking à côté du terrain de foot et prend en charge les travaux concernant la route permettant d'accéder au complexe sportif (aménagement de la voie verte).

Après examen et vérification des offres par le maître d'œuvre, celles-ci se sont révélées conformes.

Selon les critères de choix retenus (valeur technique de l'offre, prix et délai de réalisation), le groupement d'entreprises Malet-Naudin obtient les meilleurs résultats. La commission d'appel d'offres propose donc de retenir l'offre du groupement d'entreprises Malet-Naudin.

⇒ **Le groupement d'entreprises Malet-Naudin est choisi à l'unanimité pour réaliser les travaux de voirie 2009.**

### **Validation du choix de la commission d'appel d'offres concernant le fauchage de la parcelle de Lescure**

La commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2009 a ouvert les enveloppes déposées avant le 15 mai 2009 à la mairie de Lescure contenant les propositions relatives au fauchage des parcelles D 1 488 et 1 489 (2 ha) sur la commune de Lescure.

Une seule enveloppe avait été déposée, contenant l'offre de l'EARL de Pobusca pour un montant de 202 €. Cette offre a été choisie à l'unanimité par la commission d'appel d'offres qui propose au conseil communautaire de suivre ce choix.

⇒ **Cette proposition est validée à l'unanimité.**

Joël Dupuy en profite pour indiquer qu'il faudrait aussi entretenir la parcelle qui appartient à la communauté de communes sur la commune de Clermont. Celle-ci est très humide et n'a pas un très grand intérêt. Il proposera à l'ancien fermier de faucher cette parcelle.

### **Validation du choix de la commission d'appel d'offres concernant la clôture du terrain de foot de Lescure**

La commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2009 a étudié les propositions reçues concernant la mise en place de la clôture autour du terrain de foot de Lescure. Quatre entreprises avaient été contactées, trois ont envoyé des devis. Le cahier des charges demandait des poteaux de 10 à 14 cm de diamètre plantés tous les 2 mètres avec 2 lisses décalées en demi-rondins de diamètre 8 cm.

Les membres de la commission d'appel d'offres excluent d'emblée la version d'une clôture longeant au plus près le terrain et le bâtiment et préfèrent la version dans laquelle la clôture fait la tour de la parcelle entière.

Les devis sont les suivants :

- IS CRA : 11 570,05 €TTC, poteaux de 10 cm,
- Entreprise Schneider : 17 014,89 €TTC, poteaux de 10 cm,
- ONF : 12 039,12 €, poteaux de 11 ou 12 cm.

L'IS CRA propose un coût de 13 378,89 € pour une clôture avec des poteaux de 12,5 cm.

Les membres de la commission, estimant que des poteaux de diamètre 10 cm seraient trop fins, portent leur choix sur l'ONF à condition que les poteaux soient de diamètre 12 cm.

⇒ **L'ONF est retenu à l'unanimité pour réaliser les travaux de mise en place de la clôture du terrain de foot.**

### **Conventions de fauchage avec les communes d'Alos, Lescure et Soulan**

Pour l'année 2009, chaque commune est invitée à effectuer les travaux de fauchage avec son prestataire habituel. Les communes d'Alos et de Lescure souhaitent utiliser le matériel qu'elles possèdent pour effectuer ce travail ; la commune d'Erp fait appel à la commune de Soulan qui est équipée pour faire ces travaux. Des conventions doivent donc être signées par le Président entre VAL'COUSERANS et les communes d'Alos, de Lescure et de Soulan.

⇒ **Le Président est autorisé à signer les conventions de fauchage avec ces 3 communes à l'unanimité.**

Pour l'année 2010 et les suivantes, des appels d'offres seront effectués avec regroupement des communes proches pour faire des lots.

### **Rectification des taux d'imposition 2009**

Une erreur d'arrondi a été commise lors de la définition des 4 taxes pour l'année 2009 concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Avec une augmentation de la taxe de 2 %, le taux passerait à 40,12 % et non à 40,11 %. Le produit correspondant serait donc de 28 886 € au lieu de 28 879 €

Les taux des 4 taxes s'établissent donc ainsi pour l'année 2009 :

Taxe d'habitation	3,78 %
Taxe foncier bâti	5,82 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,12 %
Taxe professionnelle	7,10 %

⇒ **Ces taux sont votés à l'unanimité.**

### **Subvention au centre d'éducation routière**

Nous avons reçu récemment une demande de subvention de la part du centre départemental d'éducation routière. Une subvention de 400 € leur avait été attribuée en 2007.

Leur répondre que les crédits alloués aux subventions ont déjà été attribués et d'envoyer leur dossier plus tôt dans l'année.

## **POINTS DIVERS :**

### **Internes en médecine**

L'association des internes en médecine générale de Midi-Pyrénées nous propose de participer à un rassemblement des futurs médecins généralistes en Ariège le samedi 4 juillet 2009 pour une discussion autour de la médecine rurale (expériences, plaisirs, difficultés, ...). Ils souhaitent que des représentants des collectivités locales soient présents afin de les informer sur les conditions d'installation, les éventuelles aides, ceci afin de motiver les jeunes médecins à s'installer en zone rurale.

Les intéressés sont priés de se manifester.

### **Commission communication**

La commission communication s'est réunie juste avant le conseil communautaire pour valider les fiches vélo qui devraient être éditées par la communauté de communes. Sept circuits vélo avaient été imaginés par la stagiaire Anne-Sophie Gomes en 2005 mais il n'y avait pas eu de suite concrète malgré de nombreux contacts avec les services du Conseil général. Ce dernier a mis en place une fiche vélo type : les données sont fournies par la collectivité, le Conseil général fait la mise en page et la communauté de communes se charge d'éditer les fiches.

Pour limiter le nombre de fiches, les circuits ont été regroupés avec des variantes. Il y aura donc 4 fiches :

- Le tour de VAL'COUSERANS, 90 km pour les cyclotouristes avertis,
- Un circuit de cyclotourisme sur l'Avantès, col de Rille et vallée de Rivèrenert plus abordable,
- Un circuit VTT au col d'Ayens avec une variante sportive,
- Un circuit familial (VTC) dans l'Avantès.

Des indications sur les monuments et les commerçants et artisans sont disponibles sur les fiches.

Le coût d'impression est de 600 € pour 4 000 fiches (1 000 de chaque). Elles seront distribuées gratuitement dans les offices de tourisme de Saint-Girons et Saint-Lizier ainsi que dans les mairies, chez les commerçants et les hébergeurs.

Les élus sont favorables à cette action.



## **Assises nationales des randonnées**

Cette année, ces assises ont lieu en Ariège au Parc de la Préhistoire à Tarascon. La participation est gratuite pour les collectivités et les associations du département. Plusieurs ateliers sont proposés : PDIPR, SIG, accessibilité, interprétation, législation et jurisprudence, promotion et valorisation, professionnalisation,

...

Les inscriptions sont à renvoyer avant le 12 juin.

## **Embellissement des points de collecte des ordures ménagères**

Une visite a eu lieu à Castillon avec le responsable de l'équipe sentier (M. Cassassoles). Il nous a montré les réalisations de la communauté de communes. Il serait envisageable de faire faire des réalisations semblables par leur service pour le coût des matériaux et 10 € par heure de main d'œuvre.

Les maires sont invités à recenser les points les plus importants pour être aménagés.

## **Panneaux de signalétique**

Certains élus constatent que des panneaux de signalétique installés par VAL'COUSERANS se dégradent fortement. Ils souhaiteraient que des réparations soient effectuées avant le début de l'été. Richard Meynard propose que Guy Perreu arrête certains de ses chantiers pour réparer la signalétique pendant quelques temps. Pour cela, il faudrait que chaque commune communique à VAL'COUSERANS ou à Richard Meynard les travaux à effectuer.

D'autre part, il est toujours envisagé de faire une 3<sup>ème</sup> tranche de signalétique pour réactualiser les cartes de VAL'COUSERANS et fournir des panneaux à la commune de Lacourt.

## **Projet bibliothèques**

Pascal Audabram et Jean-Claude Dega étaient présents au comité de pilotage du Pays Couserans pour les discussions autour des dossiers de demande de subvention au titre du contrat de pays. La Région s'est plainte de ne pas avoir été informée de l'évolution de ce dossier alors qu'une personne a été conviée à chacune des réunions et que tous les comptes-rendus leur ont été transmis.

A l'initiative d'Olivier Rey, une réunion avec les différents financeurs et le Pays est organisée le jeudi 11 juin à 10 h.

## **Projet de fusion des communautés de communes**

Suite à la proposition unilatérale du Préfet de l'Ariège de fusionner les trois intercommunalités, Jean-Claude Dega et Jean-Marie Monreysse (maire de la commune la plus importante) ont été conviés à un déjeuner de travail à la sous-préfecture la semaine dernière. Etaient invités les Présidents des 2 autres intercommunalités, les maires de Prat et Saint-Lizier ainsi que le Président et le directeur de la communauté de communes d'Aire-sur-Adour (fusion de 2 CC l'année dernière).

Jean-Marie Monreysse a été chargé par Jean-Claude Dega de faire un compte-rendu de cette réunion qui a déjà été présenté en bureau avant le conseil communautaire. Il projette sur le territoire des 3 communautés de communes susceptibles de fusionner ce qui s'est fait dans le Gers et les Landes.

Le point le plus important est de savoir si VAL'COUSERANS souhaite participer à un groupe de réflexion qui étudierait les possibilités de fusion ainsi que les conditions de celle-ci. Les conseillers communautaires sont invités à présenter cette proposition au sein de leurs conseils municipaux. La participation à ce groupe de réflexion sera soumise ensuite au vote du conseil communautaire.